

Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine

Grandes cultures

N°28 25/09/2018



Animateur filières

Khalid KOUBAÏTI
FREDON Poitou-Charentes
khalid.koubaiti@fredonpc.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille et Maïs Thibaud DESCHAMPS / ARVALIS t.deschamps@arvalis.fr

Oléagineux Elodie TOURTON / Terres Inovia e.tourton@terresinovia.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine 22 Rue des Pénitents Blancs 87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures N°27 du 18/09/2018 »





Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur <u>bsv.na.chambagri.fr</u> et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.aqriculture.qouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur <u>Formulaire d'abonnement au BSV</u>

Ce qu'il faut retenir

Colza

Stade: semis à 8 feuilles (01 - 18).

• **Limaces**: quasi-absentes.

Petites altises : localement présentes, en diminution.

Grosses altises : début des captures.

• Puceron vert du pêcher : situation stable.

• Autres ravageurs : tenthrède de la rave et noctuelles à surveiller.

Céréales à paille

• Rappels sur la densité de semis et la qualité des semences.

Datura : gestion en interculture

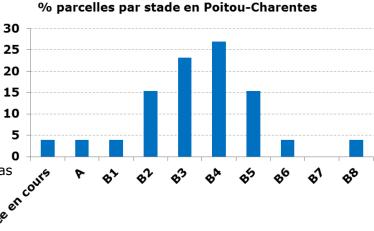
Nota: le stade BBCH est entre parenthèses.

| Nombre de parcelles | Colza | | | |
|---------------------|-------|--|--|--|
| Créées | 41 | | | |
| Observées | 26 | | | |

• Stade phénologique et état de la culture

Les quelques passages pluvieux de la semaine dernière ont été de faible intensité et ne changent pas significativement la situation. Les colzas souffrent du manque d'eau et les peuplements en parcelle sont très hétérogènes (hormis les parcelles irriguées après semis). Dans le réseau des 26 parcelles observées cette semaine, les stades varient de la levée à B8 (09 - 18) pour la parcelle la plus avancée.

Presque la moitié des parcelles levées n'ont pas encore atteint le stade 4 feuilles (14).



Des salissements importants en repousses et dicotylédones estivales sont signalés dans de nombreuses parcelles.

La surveillance des pièges et la visite fréquente des parcelles peuvent vous aider à anticiper la protection de votre colza avant l'apparition des dégâts. Soyez vigilant notamment vis-à-vis des ravageurs secondaires comme les tenthrèdes de la rave, les noctuelles ou les punaises. Les conditions climatiques actuelles pourraient être favorables à l'arrivée des grosses altises.

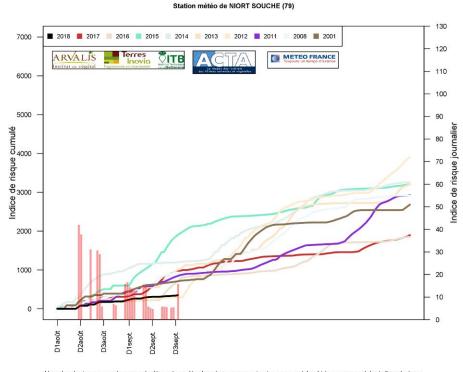
Limaces

L'activité des limaces est toujours très réduite. Les populations dénombrées dans les pièges du réseau De Sangosse sont toujours à des niveaux très faibles.

D'après le modèle ACTA pour la station de Niort, le risque limace reste faible.

<u>Période de risque</u> : du semis au stade 3-4 feuilles (13 - 14).

Seuil indicatif du risque : apparition de zones d'éclaircissement dans les parcelles. Les attaques les plus dommageables peuvent parfois conduire au re-semis (partiel ou intégral). Une surveillance des parcelles, la pose de pièges avant les semis, permettent d'anticiper les dégâts.



Laxe des abscisses comporte une annee decoupee en decades, et commence en janvier ou en aout. Les instigrammes sont des indices de risque journaliers et a rapportent à l'axe de droite, Les courbes sont des indices de risque cumulés et se rapportent à l'axe de gauche, La courbe de l'année et cours est encadrée par rapport à des années de référence hautes et des années de référence basses parmi celles disponibles dans la base

Évaluation du risque

Elle n'est possible qu'à l'approche des conditions climatiques favorables à l'activité des limaces en présence des colzas en cours de levée.

Pour plus d'information sur la surveillance, prévention du risque et les méthodes de lutte intégrée, veuillez consulter la **note nationale Limaces.**



• Altises des Crucifères et Altises d'hiver

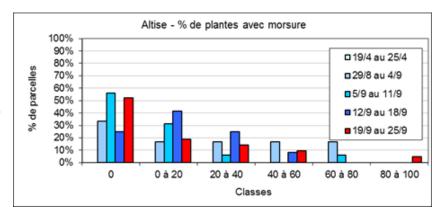
Altises des Crucifères ou Petites Altises

Dans les 21 parcelles renseignées, 50% présentent des morsures, mais les dégâts restent faibles (maximum 10% de la surface foliaire détruite).

Altises d'hiver ou grosses altises

Elles sont piégées dans 6 parcelles pour 23 observées cette semaine.

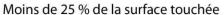
La surveillance des cuvettes est importante cette semaine car la baisse des températures du week-end pourrait déclencher le vol.



Période de risque: de la levée au stade 3 feuilles (09 - 13).

<u>Seuil indicatif du risque</u>: 8 pieds sur 10 portant des morsures dans un premier temps et 25% de la surface foliaire détruite.







Plus de 25 % de la surface touchée

Évaluation du risque

Bien surveiller les parcelles en cours de levée.

La destruction des repousses pendant la levée des nouveaux colzas peut entraîner le déplacement des populations d'une parcelle à l'autre et ce sont souvent les bordures de parcelles qui sont les plus attaquées par ces insectes.

Cependant, les faibles surfaces de colzas levés à ce jour et la sécheresse estivale qui ralentit leur développement pourraient concentrer les petites altises sur les plantules présentes, même sans anciens colzas dans les environs.

Puceron vert du pêcher

Il est signalé dans deux parcelles parmi les 16 situations observées. L'infestation reste limitée et inférieure au seuil.

<u>Période de risque</u>: de la levée au stade 6 feuilles (09 - 16). La nuisibilité est due au prélèvement de sève et/ou aux transmissions de viroses.

Seuil indicatif du risque: 20% de plantes porteuses.

Évaluation du risque

Le risque est actuellement faible car les infestations demeurent rares. Il faut rester vigilant car les prévisions sont favorables aux pullulations des pucerons.

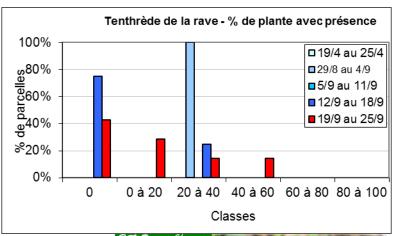


Tenthrèdes de la rave

Des larves de tenthrèdes sont observées cette semaine dans 4 situations sur 8 observées. Les dégâts foliaires restent pour l'instant limités mais peuvent rapidement atteindre le seuil de risque en fonction de la croissance des cultures. Une pression importante de ce ravageur est signalée dans quelques secteurs en Charente-Maritime.

<u>**Période du risque</u>** : de la levée au stade 6 feuilles (09 - 16).</u>

<u>Seuil indicatif du risque</u> : présence de larves sur plantes avec le 1/4 de la surface foliaire détruite.



SSV Poitou-Charentes Terre Inovia

Évaluation du risque

Le risque est à considérer uniquement dans les parcelles où des attaques larvaires sont constatées. L'observation régulière des parcelles est de rigueur afin de détecter les débuts de défoliations larvaires. Les dégâts peuvent être rapides et importants entraînant la destruction totale en cas de non surveillance.

Noctuelles terricoles (ou vers gris)

Des attaques très localisées de noctuelles terricoles (responsable de disparitions des pieds) ont été signalées la semaine dernière en Charente-Maritime dans les secteurs de Pons, Chadenac et Sablonceaux.

Des observations régulières des parcelles sont nécessaires pour limiter la progression des attaques de noctuelles.

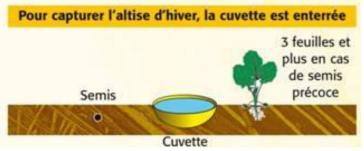


Surveiller avant d'agir en Colza

- Mettez en place les cuvettes jaunes : c'est le meilleur outil d'alerte et un bon complément pour la prise de décision.
- Les cuvettes jaunes permettent de repérer l'arrivée des insectes sur la parcelle et de réguler les populations lorsque les seuils sont atteints.
- Installez-les dès la levée. Elles vous seront utiles tout au long du cycle du colza.
- La cuvette doit se situer à au moins 10 m de la bordure et sous vent dominant. Remplissez-la ensuite d'eau additionnée de quelques gouttes de produit de vaisselle. Au début, elle doit être enterrée pour piéger les altises, ensuite la cuvette devra toujours être à la hauteur de la végétation.

Piège enterré:

Bord supérieur à 1 à 2 cm au-dessus du sol.



Remplir la cuvette avec 1 l d'eau +
quelques gouttes
de mouillant (liquide vaisselle, mais pas
trop!)

Relever la cuvette **toutes les semaines**, filtrer les insectes remplacer l'eau régulièrement



• Densité de semis et qualité des semences: rappel sur les fondamentaux

Le mois de septembre sec n'est pour l'instant pas propice à la préparation des sols. S'il est bien trop tôt pour semer, il est tout de même important de stabiliser le choix variétal et d'anticiper le raisonnement des densités de semis de céréales à pailles. Ce dernier paramètre aura notamment un impact sur le risque de verse. La dernière campagne a été marquée localement par la présence de fusariose sur épis (et parfois d'ergot des céréales sur certains secteurs). Pour obtenir un peuplement optimal pour la prochaine campagne, les semences certifiées répondent à des normes de qualité suffisantes. Il convient par contre d'être vigilant en cas d'utilisation de semences de ferme en évaluant la qualité de ces semences notamment la faculté germinative.

La densité de semis est indépendante de la variété

La densité semée est indépendante de la variété choisie. Elle dépend de la date de semis et du type de sol. Pour les variétés hybrides, le coût des semences conduit à diminuer la densité de semis de 25% par rapport aux densités préconisées pour les variétés classiques bien que les essais Avalis - Institut de végétal aient démontré que l'optimum de densité pour le rendement est le même pour toutes les variétés, hybrides compris.

La maîtrise de la densité de semis contribue fortement à limiter le risque de verse.

Pour vous aider à déterminer la densité de semis optimale, utilisez la calculette Densité de semis optimale, accessible sur le site http://oad.arvalis-infos.fr/densitesemis

Densité à semer (grains/m²) en fonction du type de sol et de la date de semis

Pour un sol correctement préparé, avec des semences ayant une faculté germinative d'au moins 95% : on prend en compte un taux de pertes moyen de 10%.

Blé tendre : viser 200 à 250 plantes/m² levées selon les milieux

| | Semis précoce | Semis normal | Semis tardif | Semis très tardif |
|--------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|-------------------|
| Nord PC | avant le 15/10 | 15/10 au 31/10 | 1/11 au 30/11 | à partir du 1/12 |
| Sud PC | avant le 20/10 | 20/10 au 5/11 | 5/11 au 30/11 | à partir du 1/12 |
| Terres de groie, aubues, | 220 - 260 | 240 - 300 | + 1 % par jour de retard | 330 - 380 |
| Limons, marais | 160 - 200 | 180 - 240 | + 1 % par jour de retard | 300 - 350 |

Nord PC: Vienne, Nord Charente, Nord Deux-Sèvres

Sud PC: Charente-Maritime, Sud Charente, Sud Deux-Sèvres, plaine de Vendée

Blé dur

| | Semis précoce | Semis normal | Semis tardif | Semis très tardif | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|-------------------|--|
| Nord PC | avant le 20/10 | 20/10 au 31/10 | 1/11 au 30/11 | à partir du 1/12 | |
| Sud PC | avant le 25/10 | 25/10 au 5/11 | 5/11 au 30/11 | à partir du 1/12 | |
| Terres de groie, aubues, Champagnes | 220 - 260 | 240 - 300 | + 1 % par jour de retard | 300 - 360 | |
| Limons, marais | 160 - 200 | 180 - 240 | + 1 % par jour de retard | 280 - 340 | |



Escourgeon

| | Semis précoce | Semis normal | Semis tardif | Semis très tardif | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|-------------------|--|--|
| Nord PC | avant le 20/10 | 20/10 au 5/11 | 5/11 au 30/11 | à partir du 1/12 | | |
| Sud PC | avant le 15/10 | 15/10 au 31/10 | 1/11 au 30/11 | à partir du 1/12 | | |
| Terres de groie, aubues, Champagnes | 200 - 250 | 220 - 280 | + 1 % par jour de retard | 330 - 380 | | |
| Limons, marais | 160 - 200 | 190 - 240 | + 1 % par jour de retard | 300 - 350 | | |

Orges 2 rangs

| | Semis précoce | Semis normal | Semis tardif | Semis très tardif | | |
|-------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|-------------------|--|--|
| Nord PC | avant le 20/10 | 20/10 au 5/11 | 5/11 au 30/11 | à partir du 1/12 | | |
| Sud PC | avant le 15/10 | 15/10 au 31/10 | 1/11 au 30/11 | à partir du 1/12 | | |
| Groies Aubues Champagne | 260 - 300 | 280 - 330 | + 1 % par jour de retard | 380 - 440 | | |
| Limons Marais | 180 - 220 | 210 - 260 | + 1 % par jour de retard | 370 - 420 | | |

Les préconisations ci-dessus seront à adapter à la faculté germinative du lot de semence :

Grains à semer/
$$m^2 = \frac{\text{préconisations densité semis ARVALIS en grains/}m^2}{(\text{faculté germinative/95})}$$

Par exemple, pour une préconisation de densité de semis de $300~{\rm grains/m^2}$ et une faculté germinative à 80% :

Grains à semer/m² =
$$\frac{300}{(80/95)}$$
 = 356 gr/m²



Quantité à semer en kg/ha en fonction de la densité recherchée et du P.M.G.

| | | Densité en gains/m² | | | | | | | | | | | |
|----------|----|---------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | 150 | 175 | 200 | 225 | 250 | 275 | 300 | 325 | 350 | 375 | 400 | 425 |
| | 36 | 54 | 63 | 72 | 81 | 90 | 99 | 108 | 117 | 126 | 135 | 144 | 153 |
| | 38 | 57 | 67 | 76 | 86 | 95 | 105 | 114 | 124 | 133 | 143 | 152 | 162 |
| | 40 | 60 | 70 | 80 | 90 | 100 | 110 | 120 | 130 | 140 | 150 | 160 | 170 |
| (g) | 42 | 63 | 74 | 84 | 95 | 105 | 116 | 126 | 137 | 147 | 158 | 168 | 179 |
| grains | 44 | 66 | 77 | 88 | 99 | 110 | 121 | 132 | 143 | 154 | 165 | 176 | 187 |
| <u> </u> | 46 | 69 | 81 | 92 | 104 | 115 | 127 | 138 | 150 | 161 | 173 | 184 | 196 |
| <u>e</u> | 48 | 72 | 84 | 96 | 108 | 120 | 132 | 144 | 156 | 168 | 180 | 192 | 204 |
| mille | 50 | 75 | 88 | 100 | 113 | 125 | 138 | 150 | 163 | 175 | 188 | 200 | 213 |
| de | 52 | 78 | 91 | 104 | 117 | 130 | 143 | 156 | 169 | 182 | 195 | 208 | 221 |
| ds | 54 | 81 | 95 | 108 | 122 | 135 | 149 | 162 | 176 | 189 | 203 | 216 | 230 |
| Poids | 56 | 84 | 98 | 112 | 126 | 140 | 154 | 168 | 182 | 196 | 210 | 224 | 238 |
| _ | 58 | 87 | 102 | 116 | 131 | 145 | 160 | 174 | 189 | 203 | 218 | 232 | 247 |
| | 60 | 90 | 105 | 120 | 135 | 150 | 165 | 180 | 195 | 210 | 225 | 240 | 255 |
| | 62 | 93 | 109 | 124 | 140 | 155 | 171 | 186 | 202 | 217 | 233 | 248 | 264 |

Exemple: pour un P.M.G de 50 g et une densité recherchée de 300 grains/m², semer à 150 kg/ha

Déterminer la faculté germinative pour les semences de ferme

Connaître la faculté germinative d'un lot de semences est indispensable pour établir avec précision la densité de grains à semer par m², surtout quand elle peut varier de près de 25%.

De plus, les fusarioses, par leur présence sur ou dans les grains, peuvent provoquer des manques à la levée et des fontes des semis.

La faculté germinative d'un lot de semences est le nombre de plantules normales pour 100 grains. Il ne s'agit donc pas de la capacité germinative qui comptabilise le nombre total de graines germées pour 100 grains. La détermination de la faculté germinative doit intervenir au plus près du semis, de la même manière que les professionnels dans les stations de semences : prélèvement de 200 ou 400 graines (échantillonnage adapté au lot à tester), semis des graines dans du sable humide ou sur du papier buvard humide, mise au froid (4-5°C) pendant 72 h pour lever toute éventuelle dormance résiduelle, mise à température ambiante (20°C), puis comptage après une semaine du nombre de plantules normales. Si la FG est inférieure à 80 %, le lot n'est pas utilisable pour faire des semences et il faut prévoir obligatoirement des semences certifiées.

Ergot des céréales : attention aux lots contaminés

L'ergot a été parfois observé à la récolte dans quelques secteurs. Sa nuisibilité ne s'exprime pas sur le rendement, mais par la production d'alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux. La présence de sclérotes dans les lots de céréales destinés à l'alimentation humaine ou animale est ainsi réglementée pour les céréales non moulues.

Concernant les semences, il s'agit notamment de limiter le risque de contaminer des parcelles indemnes par le biais de semences contaminées. La première mesure - prioritaire - est le nettoyage efficace des lots de semences (tri optique ou mécanique avec des soins particuliers) pour éviter la dissémination des sclérotes au semis. La réglementation sur semences certifiées tolère un maximum de 3 sclérotes pour 500 g de semences. Si aucune norme ne régit les semences de ferme, il est déconseillé de semer des lots dépassant ce seuil car aucun moyen de lutte en végétation n'existe. L'utilisation de semences contaminées peut

desante



Des sclérotes dans un lot de semences : le sclérote a parfois la même taille et forme que les grains. Difficilement observables en culture, ils sont détectés dans les lots de grains.

infester de nouvelles parcelles indemnes d'ergot. Mieux vaut donc écarter les lots suspects.

Plus d'informations dans les guides ARVALIS :

Blé tendre : http://arvalis.info/cho19
 Blé dur : http://arvalis.info/cho21
 Orge d'hiver : http://arvalis.info/16p
 Triticale : http://arvalis.info/16p

Gestion des adventices : Datura

De nombreuses parcelles actuellement en chaume (ou en interculture) présentent quelques plantes de Datura en floraison ou avec des fruits formés. Cette plante contient des substances toxiques (alcaloïdes) qui peuvent être à l'origine de troubles après ingestion. La présence de graines de datura dans les matières premières est réglementée (limite réglementatire est de 0,1 % dans les aliments).

La grenaison de cette adventice risque d'engendrer des populations de datura importantes dans les prochaines cultures.

Un arrachage manuel (avec protection adaptée) des premières plantes avant grenaison peut suffire pour limiter la dissémination de cette adventice dans vos cultures et améliorer l'efficacité de gestion des autres adventices.



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, CA 17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejesus, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Ets Lamy, FREDON, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terres Inovia, Terrena Innovation.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".

